

- Pour raisons médicales, le secrétariat est fermé pour le moment, en attendant sa réouverture : le maire assurera si nécessaire des permanences sur rendez-vous uniquement via une demande à l'adresse mail mairie@franconville54.fr. Merci de votre compréhension.
- Interdiction de marcher sur terrain de pétanque.
- Permanence service clients Saur : les 19 et 26 février dans les locaux du Syndicat des eaux Euron-Mortagne,
- Sortie patinoire à Épinal le jeudi 29 février 2024 avec le foyer rural intercommunal de Gerbéviller, Franconville, Haudonville et Seranville.

COMMISSIONS Aménagement paysager aux abords de l'église

Les travaux sont achevés, mais le terrain n'est pas encore utilisable. Les matériaux et la structure nécessitent une consolidation. Il faudra patienter encore quelques mois pour un terrassement naturel. Malgré le balisage mis en place, des traces de pas sont constatées.



Merci de respecter ou faire respecter cet espace et de ne pas le dégrader pour éviter des imperfections. Le moment opportun sera célébré par une cérémonie d'inauguration.

Pass Jeunes 54: 6 à 16 ans : dernières semaines pour les inscriptions

Pass Jeunes 54 est un dispositif proposé par le conseil départemental de Meurthe- et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'Etat. Il s'agit d'une aide financière (sous conditions de ressources) aux jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

Pass Jeunes 54 est valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.

Pass Jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier en août (notification de droit).

L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée avant le 29 février 2024 pour la saison 2023-2024.

Renseignements sur le Pass Jeunes 54 : passjeunes54@cdos54.fr / 09 70 19 96 54

Retrouver les liens sur le site internet de la commune.



pour les familles dont le quotient familia est inférieur ou égal à 650 €*



Cela vous permet de bénéficier immédiatement d'une prise en charge selon vos ressources de 50, 70 ou 100 € sur le montant de l'adhésion.

Soyez malins : cette offre est cumulable avec celle de l'État (Pass'Sport) ou peut être utilisée parallèlement, pour des activités culturelles et de loisirs.

SYNDICAT, DES EAUX EURON MORTAGNE

Une permanence du service clients SAUR

Une permanence du service clients SAUR est proposée aux abonnés qui auraient des questions sur leur facture les lundis 19 et 26 février 2024 de 13h à 16h dans les locaux du Syndicat Euron-Mortagne: 12 rue Maurice Barrès - étage 2 (avec ascenseur) - 54830 GERBEVILLER







Jeudi 29 février 2024 Sortie patinoire à Épinal avec le foyer rural